

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

12 décembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 décembre 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_12_177

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 18 décembre 2025*

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents : **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAINE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigney** : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène VACHET

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. Cédric IVANES (OUGNEY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h52 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Fournitures de bacs, plats et vaisselle en inox (décision n° 098-2025)***

Titulaire : CHOMETTE SAS – 1 RUE RENE CLAIR – 91350 GRIGNY

Date de notification : 18 septembre 2025

Montant : 14 518,22 € HT

- ***Contrôle et vérification périodiques réglementaires des installations électriques dans les bâtiments de la CCJN – Lot 1 – Vérifications annuelles des installations électriques relatives à la protection des travailleurs et à la protection contre les risques d'incendie et de panique des bâtiment (décision n° 099-2025)***

Titulaire : SOCOTEC – RESIDENCE VILLENEUVE – 70 CHEMIN DE CHAUDON – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 11 décembre 2025

Montant : 3 095,00 € HT

- ***Contrôle et vérifications réglementaires périodiques et techniques les bâtiments de la CCJN – Lot 2 – Vérifications annuelles des installations au gaz relatives à la protection des travailleurs et à la protection contre les risques d'incendie et de panique de bâtiment (décision n° 0100-2025)***

Titulaire : DERKA – 8 RUE DES GRANDES PIECES – 25770 SERRE LES SAPINS

Date de notification : 10 décembre 2025

Montant : 455,00 € HT

- ***Contrôle et vérifications réglementaires périodiques et techniques les bâtiments de la CCJN – Lot 3 – Vérification annuelle et quinquennal des ascenseurs et élévateurs de personnes des bâtiments de la CCJN (décision n° 0101-2025)***

Titulaire : BUREAU VERITAS – 1 RUE DE LA MADELEINE BRES – 25000 BESANCON

Date de notification : 24 décembre 2024

Montant : 855,00 € HT

- ***Contrôle et vérifications réglementaires périodiques et techniques les bâtiments de la CCJN – Lot 4 – Vérifications annuelles du portail automatique du bâtiment (décision n° 0102-2025)***

Titulaire : BUREAU VERITAS – 1 RUE DE LA MADELEINE BRES – 25000 BESANCON

Date de notification : 24 décembre 2024

Montant : 23,75 € HT

- Rénovation de 3 portes d'entrées et la motorisation de 3 volets roulant en solaire à l'école à Ranchot (décision n° 104-2025)**

Titulaire : MENUISERIE COINCENOT – 1 LES CALMANTS – 39700 SALANS

Date de notification : 2 octobre 2025

Montant : 5 893,00€ HT

- Renouvellement licences office 365 (décision n° 109-2025)**

Titulaire : DISTRIMATIC – 3 PLACE DES SALINES – 39570 MONTMOROT

Date de notification : 18 septembre 2025

Montant : 5 857,68 € HT

- Aide à l'élaboration de la POLDOC (décision n° 110-2025)**

Titulaire : CADRES EN MISSION – 144 RUE PAUL BELLAMY – CS 12417 – 44024 NANTES CEDEX

1

Date de notification : 8 septembre 2025

Montant : 3 290,00 € HT

- Formations BAFA et BAFD (décision n° 111-2025)**

Titulaire : UFCV – 6 BOULEVARD DIDEROT – 25000 BESANCON

Date de notification : 16 septembre 2025

Montant : 1 550,00 € HT

- Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques (décision n° 126-2025)**

Titulaire : PHARMACIE DE LA BERNARDINE – 2 RUE DE LA LIBERATION – 39700 ORCHAMPS

Date de notification : 13 novembre 2025

Montant : 845,56 € HT

- Contrat de maintenance de la chaufferie et de la production ECS du restaurant scolaire Le Galoubin – Avenant n°2 (décision n° 129-2025)**

Titulaire : EIMI – 6 RUE JACQUES DAGUERRE – 21300 CHENOYE

Date de notification : 10 octobre 2025

Montant de l'avenant : 270,00 € HT

- Fourniture, installation et maintenance du système de plan particulier de mise en sécurité PPMS pour la CCJN – Fermeture et occultation des salles de mise en l'abri – Avenant n°1 (décision n° 130-2025)**

Titulaire : MENUISERIE COINCENOT – 1 LES CALMANTS – 39700 SALANS

Date de notification : 16 octobre 2025

Montant de l'avenant : 1 434,30 € HT

- Acquisition, livraison et installation de matériel informatique (décision n° 135-2025)**

Titulaire : FACTORIA – 979 ROUTE DE BEAUREGARD – 39570 COURBOUZON

Date de notification : 21 octobre 2025

Montant : 1 457,33 € HT

- **PCT – Extension publique – Alimentation d'un bassin d'orage de stockage à Fraisans (décision n° 136-2025)**

Titulaire : SIDEC – 1 RUE MAURICE CHEVASSU – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 17 novembre 2025

Montant : 6 048,18 € HT

- **Acquisition d'outillages pour les besoins du service technique de la CCJN (décision n° 140-2025)**

Titulaire : TRENOIS DECAMPS – 5 RUE DU CENTRE – PARC DE LA PILATERIE – 59290 WASQUEHAL

Date de notification : 20 novembre 2025

Montant : 4 797,09 € HT

- **Diagnostic amiante avant travaux et analyses pour le bâtiment futur siège de la CCJN à Orchamps (décision n° 141-2025)**

Titulaire : BTP DIAGNOSTICS – 1 PLACE CHARLES DE GAULLE – 78180 MONTIGNY LES BRETONNEUX

Date de notification : 27 novembre 2025

Montant : 650,00 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- **Marché de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau U, EU et EP + Station de traitement) sur la commune de Ougney (décision n° 103-2025)**

Titulaire : SAS VERDI – 15 RUE ARISTIDE BRIAND – 39100 DOLE

Date de notification : 31 mars 2025

Montant : 60 396,00 € HT

- **Marché de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Ougney – Avenant n°1 (décision n° 112-2025)**

Titulaire : SAS VERDI – 15 RUE ARISTIDE BRIAND – 39100 DOLE

Date de notification : 10 septembre 2025

Montant de l'avenant : 270,00 € HT

- **Création d'un réseau des eaux usées des communes de Fraisans et Salans avec la STEP de Ranchot via la création de refoulement – Lot 1 – Avenant n°1 (décision n° 113-2025)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 18 septembre 2025

Montant de l'avenant : 38 054,00 € HT.

- **Réhabilitation et accroissement de capacité de la STEP de Ranchot de 4 000 à 6 000 EH – Lot 3 – Avenant n°2 (décision n° 114-2025)**

Titulaire : SAUR – 41 RUE SAINT JEAN DE DIEU – 39007 LYON

Date de notification : 25 septembre 2025

Montant de l'avenant : 14 800,00 € HT

- **Travaux supplémentaires relatifs aux travaux Ranchot / Dampierre – Refoulement du PR Air et Soleil (décision n° 115-2025)**

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 4 novembre 2025

Montant : 4 213,50 € HT

- Mission d'études pour des travaux d'intervention sur le réseau d'assainissement sur la commune de Montmirey-La-Ville (décision n° 124-2025)***

Titulaire : SAS VERDI – 15 RUE ARISTIDE BRIAND – 39100 DOLE

Date de notification : 21 octobre 2025

Montant : 6 480,00 € HT

- Raccordement des effluents usées des communes de Fraisans et Salans avec la station d'épuration de Ranchot – Modification des postes de refoulement – Agrandissement de la STEP – Lot 3 – DC4 – Réalisation de la clôture (décision n° 127-2025)***

Titulaire : MOINGEON – 59 GRANDE RUE – 21230 LACANCHE

Date de notification : 7 novembre 2025

Montant de la sous-traitance : 20 911,42 € HT

- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Pagney – DC4 – Réfection en enrobé (décision n° 128-2025)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 7 novembre 2025

Montant de la sous-traitance : 101 004,00 € HT

- Travaux d'assainissement – Création d'une nouvelle unité de traitement de 130 EH à Louvatange – Avenant n°6 modificatif (décision n° 131-2025)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 16 octobre 2025

Montant de l'avenant : pas d'incidence financière sur le marché

- Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux – Lot 2 – Création d'une nouvelle unité de traitement de 350 EH – DC4 – Terrassement, pose en canalisation (décision n° 132-2025)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 16 octobre 2025

Montant de la sous-traitance : 67 600,00 € HT

- Travaux d'assainissement Ougney – Mission géotechnique (décision n° 133-2025)***

Titulaire : ECR ENVIRONNEMENT – 92 RUE DE L'ESPLANADE – 25220 THISÉ

Date de notification : 27 octobre 2025

Montant : 9 890,00 € HT

- Travaux d'assainissement Ougney – Mission topographique (décision n° 134-2025)***

Titulaire : DTS – 26 RUE DE LA FOLIE – 25770 FRANOIS

Date de notification : 24 octobre 2025

Montant : 9 400,00 € HT

- Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vitreux – Avenant 5 acte modificatif (décision n° 137-2025)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERES – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 23 octobre 2025

Montant de l'avenant : pas d'incidence financière sur le marché

2. En matière de patrimoine, foncier et urbanisme

- **Acceptation par la Communauté de Communes Jura Nord d'un don de la commune de Chevigny (décision n° 095-2025)**

D'accepter le don de 15 tables CM réglables, 4 chaises et un petit meuble de la commune de Chevigny afin que la Communauté de Communes Jura Nord en dispose librement.

3. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 105-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Loula DESCHAMPS, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur de l'ACM à Dammartin Marpain ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 106-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Ines NDAHAYO en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec Cadis formations (décision n° 107-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Romane MOLLE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec l'IRTS Besançon (décision n° 108-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Elèna FRIAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la micro-crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 116-2025)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Alisson GOURAND, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 117-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lilou BREDIN, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec la MFR de Morre (décision n° 118-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Mélinda TORRES DE MINGO, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 119-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Maylo TREFF en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kevin RIOTOT, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée Mont Roland (décision n° 120-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lucile BENDERITTER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Morgane MACQUART, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée Sainte Marie (décision n° 121-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Lina GIRARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de La miro crèche ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec ESAT Les Glycines (décision n° 122-2025)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Charles JEANNEY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté

de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée privé Reine Antier (décision n° 123-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Maé ESTEVENON BOISSENOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du multi accueil ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée Sainte Marie (décision n° 125-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Alice PINON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dammartin Marpain ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Dylan DEGAUGUE, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 138-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie HAYOTTE en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord ;

2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 139-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Marie HAYOTTE en tant que collaborateur occasionnel/bénévole à la Communauté de Communes Jura Nord ;

2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSENET